## DEPARTEMENT DU NORD

## **COMMUNE DE WALLERS ARENBERG**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEILLERS ELUS:** 

29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

**CONSEILLERS EN EXERCICE** 

29

Étaient présents (24): Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoints, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Yoann HOCHEDEZ, Marc STIEVENARD Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Armel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Bernard CARON, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Cathy TYLEK, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :

24

**Étaient Excusés (4)**: Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Fabienne BENOIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Catherine DEMEURISSE (procuration à Marc STIEVENARD), Dominique NICODEME (procuration à Hermeline BOUTELIER).

Était Absent (1): Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2023.

Objet : Opération de sponsoring en vue de la publication du calendrier des fêtes

Rapporteur : Marc STIEVENARD, Conseiller délégué à la Communication et au Protocole

Tous les ans, la ville de Wallers-Arenberg accueille et/ou organise plusieurs temps forts tels que les festivités liées au passage du Paris Roubaix, les festivités de la Fête Nationale... et en fonction des années : le passage du tour de France, l'accueil de la Flamme Olympique...etc.

De nombreuses manifestations organisées par les acteurs associatifs, culturels et éducatifs viennent s'ajouter à ces temps forts.

Dès lors, chaque dernier trimestre de l'année, la Ville réalise un calendrier des fêtes pour l'année suivante. Afin de trouver des partenaires financiers pour mettre en place cette parution, la ville de Wallers-Arenberg souhaite mettre en place une opération de sponsorisation. Il est donc proposé aux sociétés privées et/ou institutions publiques qui le souhaitent de signer une convention de partenariat avec la Ville afin d'insérer un encart publicitaire au sein du calendrier des fêtes.

Ce calendrier au format 21 x 29,7 cm sera constitué d'une vingtaine de pages au minimum et distribué dans les foyers de la commune. Le support de communication fera également mention des informations utiles de la vie municipale (élus et services municipaux, associations, commerces...).

Les sociétés partenaires pourront participer selon les montants suivants :

1 demi-page couverture intérieure : 500 euros 1/4 page couverture intérieure : 250 euros

1 demi-page intérieure : 300 euros

1 encart double calendrier de 12 x 4cm : 200 euros 1 encart simple calendrier de 6 x 4cm : 100 euros

1/4 page 4ème de couverture : 200 euros 1/2 page 4ème de couverture : 400 euros

## Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- APPROUVE le partenariat avec des entreprises privées et/ou institutions publiques afin de financer la réalisation du calendrier des fêtes;
- VALIDE les tarifs présentés ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Au registre sont les signatures Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération.

A Wallers Arenberg, le 18 septembre 2023 Le Maire, Salvatore CASTIGLIONE